

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA 59ÈME RÉUNION DU
COMITE DE GESTION DE L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES
AGRICOLES
DU 17+18 NOVEMBRE 2008**

Président: R. MILDON

Délégations présentes: Toutes, sauf la Lettonie, Malte et la Slovaquie

HOUBLON:

1. ECHANGE DE VUES ET EVENTUELLEMENT AVIS SUR UN PROJET DE REGLEMENT DE LA COMMISSION RELATIF A L'IMPORTATION DE HOUBLON EN PROVENANCE DES PAYS TIERS - CODIFICATION DES REGLEMENTS (CE) NO 3076/78 ET NO 3077/78.

Discussion sur ce règlement qui codifie et abroge les règlements (CEE) n°3076/78 et (CEE) n°3077/78. La codification est devenue nécessaire en raison des amendements apportés à ces règlements, et elle améliore la lisibilité du texte, mais ne modifie pas la substance. Pourtant, en même temps, plusieurs Etats membres auraient préféré également une simplification du règlement du Conseil. Un vote est prévu pour une prochaine réunion de ce comité.

VINS et ALCOOL:

1. ECHANGE DE VUES SUR LA SITUATION DU MARCHE VITIVINICOLE ET DU MARCHE DE L'ALCOOL ETHYLIQUE.

Les services de la Commission ont rappelé aux Etats membres l'échéance de plusieurs communications à faire, entre autres celle du 30 Novembre selon le règlement (CE) n° 1282/2001 pour l'estimation de la production de vin pour la campagne en cours.

Des statistiques du bilan 2007 ont été présentées concernant la production d'alcool éthylique d'origine vitivinicole et d'autres origines et des informations sur son utilisation pour les boissons spiritueuses, ainsi que l'évolution du commerce extérieur par trimestre et les licences.

2. ECHANGE DE VUES ET AVIS SUR LES OFFRES ANONYMES PRESENTEES PAR LES SOUMISSIONNAIRES AYANT PARTICIPE A L'ADJUDICATION PARTIELLE D'ALCOOL D'ORIGINE VINIQUE EN VUE DE L'UTILISATION SOUS FORME DE BIOETHANOL DANS LA COMMUNAUTE, DONT LE DELAI POUR LA PRESENTATION DES OFFRES ETAIT LE 31 OCTOBRE 2008.

Présentation des offres soumises suivant la 9ème adjudication partielle après la modification du système des ventes d'alcool vinique sous forme de bioéthanol dans la Communauté selon le règlement (CE) no. 1623/2000 tel que modifié par le règlement (CE) no.1433/2007; le délai de dépôt des offres aux organismes d'intervention étant toujours le dernier jour ouvrable de chaque mois (sauf juillet et décembre). Le volume total d'alcool vinique d'intervention à 100% vol mis en vente (309.098,69hl) était réparti en 10 lots et détenu par les organismes

d'intervention **espagnol, français, italien et grec**. Les offres pour tous les lots se situaient entre 33,35€/hl et 42,75€/hl (pas d'offres pour les lots grecs), et il a été proposé d'accepter les meilleurs prix offerts pour les lots, sauf ceux pour 3 des lots espagnols, car ils ne suivent pas le niveau de prix observé sur le marché (quantité totale adjugée: 178.163,91hl).

Vote sur l'acceptation des meilleurs prix offerts pour les lots français et le lot italien, ainsi que le refus des offres pour les lots ES Nos 27/08, 29/08 + 30/08:

Avis favorable (331 pour, 14 non représentés)

Vote sur l'acceptation du meilleur prix offert pour le lot ES No 28/08:

Avis favorable (304 pour, 27 abstentions, 14 non représentés)

3. ECHANGE DE VUES SUR UN PROJET DE REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT (CE) N° 555/2008 DE LA COMMISSION FIXANT LES MODALITES D'APPLICATION DU REGLEMENT (CE) N° 479/2008 DU CONSEIL PORTANT ORGANISATION COMMUNE DU MARCHE VITIVINICOLE, EN CE QUI CONCERNE LES PROGRAMMES D'AIDE, LES ECHANGES AVEC LES PAYS TIERS, LE POTENTIEL DE PRODUCTION ET LES CONTROLES DANS LE SECTEUR VITIVINICOLE.

Pour une utilisation optimale par les Etats membres du budget disponible pour les programmes d'aide, notamment la restructuration/reconversion et les investissements, et celui du Développement Rural, ce projet de règlement précise les détails de la démarcation entre les mesures réalisables sous ces budgets, car ainsi il sera évité qu'une opération soit financée sous les deux budgets. Les Etats membres ont été priés de communiquer leurs commentaires sur le projet de règlement aux services de la Commission dans les meilleurs délais.

Des éclaircissements supplémentaires ont été fournis à l'aide d'une présentation détaillée du sujet.

4. ECHANGE DE VUES SUR UN DOCUMENT DE TRAVAIL CONCERNANT LE CASIER VITICOLE.

Présentation d'un projet de règlement portant modalités d'application du règlement (CE) n° 479/2008 du Conseil en ce qui concerne le casier viticole. Ce projet adapte les informations nécessaires pour le casier viticole à l'évolution des besoins et il précise les détails sur leur collecte, conservation et contrôle. Il prévoit que les Etats membres réalisent l'inventaire et le contrôle de leur potentiel de production surtout sur base du casier viticole.

5. ECHANGE DE VUES SUR UN PROJET DE REGLEMENT PORTANT MODALITES D'APPLICATION DU REGLEMENT (CE) NO 479/2008 DU CONSEIL EN CE QUI CONCERNE LES DOCUMENTS ACCOMPAGNANT LES TRANSPORTS DES PRODUITS VITIVINICOLES ET LES REGISTRES A TENIR DANS LE SECTEUR VITIVINICOLE.

Projet de règlement spécifiant l'application de l'article 112, par. 1 du règlement (CE) n° 479/2008, qui prévoit que les produits vitivinicoles ne peuvent circuler à l'intérieur de la Communauté que s'ils sont accompagnés d'un document officiellement agréé, ainsi que l'application de l'article 112, par. 2 qui prévoit l'obligation de tenir des registres indiquant en particulier les entrées et les sorties de ces produits.

6. ECHANGE DE VUES SUR UN PROJET DE REGLEMENT FIXANT CERTAINES MODALITES D'APPLICATION DU REGLEMENT (CE) N° 479/2008 DU CONSEIL EN CE QUI CONCERNE LES PRATIQUES ŒNOLOGIQUES ET LES RESTRICTIONS QUI S'Y APPLIQUENT.

Discussion sur le projet de règlement de la Commission fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 479/2008 du Conseil en ce qui concerne les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, et surtout ses annexes IA (Liste des pratiques et processus œnologiques autorisés avec conditions et limites d'utilisation), IB (Limites pour sulfites) et IC (Limites pour l'acidité volatile).

Les remarques faites par les Etats membres seront prises en considération pour la finalisation du texte.

7. ECHANGE DE VUES SUR UN PROJET DE REGLEMENT DE LA COMMISSION PORTANT MODALITES D'APPLICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL (CE) N° 479/2008 EN CE QUI CONCERNE LES APPELLATIONS D'ORIGINE ET LES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES, LES MENTIONS TRADITIONNELLES, L'ETIQUETAGE ET LA PRESENTATION DE CERTAINS PRODUITS VITIVINICOLES.

Continuation de la discussion détaillée sur ce projet de règlement et ses annexes qui traite entre autres des procédures d'enregistrement, d'examen, d'opposition, d'annulation des AOP/IGP, des indications obligatoires et facultatives, de la protection de la forme des bouteilles, et des contrôles.

Les remarques faites par les Etats membres seront prises en considération pour la finalisation du texte.

8. DIVERS

(signé)

R. MILDON
Directeur

N.B. : Les mesures sur lesquelles le Comité a émis un avis font l'objet d'une procédure appropriée pour l'adoption formelle par la Commission.

Liste des participants - compte rendu sommaire

Comité: 59ÈME RÉUNION DU COMITE DE GESTION DE L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHES

AGRICOLES

Date: 17+18 Novembre 2008

Etat Membre	Ministère ou Organisation	Nombre de personnes
BE	Région Wallonne	1
	Vlaams Min. van Middenstand en Landbouw	1
	Ministère des Affaires Économiques	0
	Ministère des Affaires Sociales, Santé Pub. et Env.	0
BG	Ministry of Agriculture and Forestry	2
	Ministry of Economy and Energy	0
	Paying Agency	0
CZ	Ministry of Agriculture	2
	Agriculture and Food Inspection Authority	0
	SZIF (State Agriculture Intervention Fund)	0
	SZPI	0
	Permanent Representation	0
DK	Dir. for Food, Fisheries and Agro Business (DFFE/Fødevarerhverv)	1
	Fødevarestyrelsen (formerly: Fødevaredirektoratet)	1
	Permanent Representation	0
DE	Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft und Verbraucherschutz (BMELV)	1
	BI für Risikobewertung	0
	Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung	1
	Ministerium für Wirtschaft, Verkehr, Landwirtschaft und Weinbau	1
EE	Ministry of Agriculture	1
	Veterinary and Food Board	0
	Représentation Permanente	0
IE	Department of Agriculture	1
	State Laboratory	0
EL	Ministry of Agriculture	1
	OPEKEPE	1
	Ministère de Finances	0
	Représentation Permanente	1
ES	Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino	2
	Ministerio de Economía y Hacienda	0
	Ministerio de Industria, Turismo y Comercio	0
	Gobierno de la Rioja	1
FR	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	1
	Ministère du Budget	1
	VINIFLHOR (ex ONIVINS)	1
	Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)	0
	DG Concurrence, Consommation et Répr. des fraudes	1
	Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi	0
IT	Ministero delle Politiche Agricole e Forestali	3
	AGEA (ex AIMA)	0
	Ministère du Commerce Extérieur	0
	Agenzie delle Dogane	0

	Représentation Permanente	0
CY	Wine Products Council	1
	Ministry of Agriculture	1
LV	---	0
LT	Ministry of Agriculture	1
LU	Institut Viti-Vinicole	1
	Représentation Permanente	0
HU	Ministry of Agriculture and Regional Development	1
	Représentation Permanente	0
MT	---	0
NL	Min. of Agriculture, Nature and Food Quality	2
AT	Ministry of Agriculture and Forestry	1
	Représentation Permanente	0
PL	Ministry of Agriculture	1
	Ministry of Finance	0
	Représentation permanente	0
PT	IVV-Instituto da Vinha e do Vinho	2
	IFAP (Payment agency)	0
	Représentation permanente	0
RO	Ministry of Agriculture	0
	Paying Agency	0
	Représentation Permanente	1
SI	Ministry of Agriculture, Food and Forestry	1
SK	---	0
FI	Ministry of Agriculture and Forestry	1
	Product Control Agency	1
SE	Swedish Board of Agriculture	0
	National Alcohol Board	0
	National Food Administration	1
UK	DEFRA	2
	Représentation permanente	0